
Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Bical, juge de paix du canton de Saint-Laurent-de-Mur (Isère), lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Bical, juge de paix du canton de Saint-Laurent-de-Mur (Isère), lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 446;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37701_t1_0446_0000_10;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37701_t1_0446_0000_10)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

traire à l'égalité. En conséquence, je t'envoie tous les titres de service de ton mon père et les miens pour être brûlés.

Je t'envoie aussi, chef de la Montagne chérie, une médaille en argent décernée par des tades adulateurs au dernier intendait de la ci-devant province, et distribuée pendant la tenue de ses derniers états, je la reus, comme membres des députés du Tiers (vieux style), j'en fais don à la République; je voudrais que ma fortune me permit d'en faire de plus considérables, mais je n'ai d'autres moyens que ceux qui me sont absolument nécessaires, et je ne puis offrir à ma patrie que ma vieille carcasse, si elle est utile.

SAVORNIN, membre du comité de surveillance de la commune de Venec, nommé par les représentants du peuple près l'armée d'Italie.

Le citoyen Laforest, procureur-syndic du district d'Armeville, envoie 12 livres en numéraire, ses lettres de prêtrise, et un ouvrage sur la nécessité des mœurs républicaines.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoyé au comité d'instruction publique (1).

Suit la lettre du citoyen Laforest (2).

« A Armeville, le 13 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Représentants d'un peuple libre, apôtres de la raison,

« Et moi aussi je braverai les hurlements du fanatisme, les vociférations imbéciles des dévots pour rendre un hommage élatant à l'éternelle raison et à la nature outragée depuis dix-huit siècles de superstition et d'erreur.

« A 17 ans, j'entrai dans la carrière de l'instruction publique où je coulais (sic) le germe naissant de la liberté dans les jeunes âmes de mes tendres élèves. A 23 ans, je ne sais quel esprit de vertige m'entraîna dans une insipide maison appelée séminaire; j'y passai sept mois d'une maussade existence au milieu des sottises et des absurdités d'une théologie neuve et hérissée d'ennuis et de dégoûts; ces épreuves finies, je fus agrégé au rang des prêtres, mais je n'en partageai jamais l'esprit et les opinions. Je coulai les trois premiers mois de mon sacerdoce dans une campagne où mes discours civiques et révolutionnaires m'attirèrent l'estime des patriotes et la haine des fanatiques. Jamais des sermons dogmatiques ne souillèrent mes lèvres, et ma bouche ne s'ouvrit que pour préconiser les bienfaits ineffables de la liberté; souvent même j'attaquai de front les préjugés. Appelé par mon amour pour la patrie à Saint-Chamond où je pouvais la servir plus utilement dans la Société populaire qui était alors dans une grande activité de civisme, j'y passai sept mois occupé à terrasser la faction Roland-Brissotine et à déjouer les manœuvres scélérates des fédéralistes. Mon ardeur infatigable

à les poursuivre, mon attachement inviolable à la Montagne me valurent des torrents d'injures et de calomnies de la part de l'aristocratie. Dans ces jours de deuil pour la patrie où les rebelles lyonnais se portaient sur Armeville, ci-devant Saint-Étienne, pour s'emparer des armes, réuni aux vrais républicains, je m'efforçai d'électriser les esprits et de porter tous les sans-culottes à lui faire une résistance sanglante. Toutes nos tentatives furent infructueuses, et je me repliai avec la petite armée des patriotes. Après quinze jours de fuite, je fus surpris par les Lyonnais au milieu du repos et traîné dans les prisons de Pierre-Scize, où Chateaufort-Randon m'apporta la liberté après deux mois de détention.

Voilà, citoyens représentants, comment j'ai passé mon année de prêtrise. Pardonnez ces détails minutieux: je n'ai pas à gémir d'avoir propagé l'erreur et le mensonge, la bonne philosophie avait mon cœur pour sanctuaire. Prêtre à 23 ans, à 24 je deviens citoyen et je renonce à jamais à la prêtrise. Je vous envoie les lettres ridicules, j'y joins deux pièces d'argent marquées au coin de feu Capet et une petite brochure sur la nécessité des mœurs républicaines.

Salut et fraternité, citoyens représentants,

Le procureur syndic du district d'Armeville,

LAFOREST.

Le citoyen Bied (ou Bical), juge de paix du canton de Saint-Laurent-de-Mur, district de Vienne, fait don du montant de son office de notaire et de six mois de son traitement.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de liquidation (1).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (2).

Le citoyen Bical, juge de paix du canton de Saint-Laurent, district de Vienne, département de l'Isère, offre à la patrie le fonds de son office de notaire et le traitement des six premiers mois qui lui revient comme juge de paix.

Mention honorable.

Les administrateurs du district de Nantua envoient l'extrait de la déclaration faite par le citoyen Thomas Goiffon, notaire au Chevril, qui fait don à la République de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de liquidation (3).

Le procureur général syndic du département de la Lozère annonce à la Convention que ce département, dépeint dans les papiers publics comme une seconde Vendée, est depuis longtemps à la hauteur des circonstances: les prêtres y sont vus avec horreur; le culte de la loi, de la justice et de la liberté y est le seul pri-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 154.

(2) Archives nationales, carton F. 1098, dossier 1521.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 154.

(2) Premier supplément au Bulletin de la Convention du 9 nivôse (dimanche 29 décembre 1793).

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 154.